

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2022</p>

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le **vendredi 18 mars 2022** à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BIHAN, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le 14 mars 2022.

Etaient présents : M. Gilbert LE BIHAN, M. Jean-Marc DANIELOU, Mme Aline DERIAT, M. Guélor LE PAVEC, Mme Violette LE BOËDËC, Mme Sylvie LABOURDE, M. Jean-Claude BERNABE, Mme Marie CHOLET

Etaient excusés : M. Alain BERTHENET (pouvoir à Mme Aline DERIAT), M. Kevin JAMBON (absent, pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme Aline DERIAT

Ordre du Jour :

- ✓ Compte de gestion 2021
- ✓ Compte administratif 2021
- ✓ Affectation du résultat 2021
- ✓ Budget primitif 2022
- ✓ Vote des taux 2022
- ✓ Convention de mise à disposition du terrain de football
- ✓ Acquisition d'un broyeur d'accotement
- ✓ Acquisition d'une perceuse percussion
- ✓ Demandes de subventions 2022
- ✓ Réfection de l'accès au clocher
- ✓ Questions diverses

Le maire demande d'ajouter le devis de la micro-entreprise « Scoassel Coat », Scoassel, Saint-Fiacre, concernant la réfection de l'accès au clocher, tous les conseillers sont d'accord pour ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du vendredi 28 janvier 2022 est approuvé.

DCM 2022 02 Compte de gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 1 absent :

Approuve le compte de gestion commune du trésorier municipal (poste comptable : SGC GUINGAMP) pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

DCM2022 03 Vote du compte administratif 2021

Le Maire en exercice présente le compte administratif 2021, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 124 721,35 €

Recettes : 193 176,07 €

Résultat brut de fonctionnement : 68 454,72 €

Résultat reporté N-1 : 84 425,87 €

Résultat net de fonctionnement : 152 880,59 €

Investissement

Dépenses : 96 464,99 €

Recettes 86 890,02 €

Résultat brut de la section d'investissement : - 9 574,97 €

Résultat reporté N-1 : 84 873,33 €

Excédent d'investissement : 75 298,36 €

Hors de la présence de M. Gilbert LE BIHAN, Maire, le conseil municipal APPROUVE, à 8 voix pour, 1 absent, le compte administratif du budget communal 2021.

Et ont signé les membres présents.

DCM2021 04 Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 152 880,59 €**.

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R 1068 : 0 €

Report en fonctionnement R 002 : 152 880,59 €

DCM2022 05 Vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2022 de Saint-Fiacre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à 9 voix pour, 1 absent, le Budget Primitif 2022 de Saint-Fiacre, arrêté comme suit :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant :

- Fonctionnement : 310 232,59 €
- Investissement : 254 033,09 €

Et ont signé les membres présents.

DCM2022 06 Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 absent :

- DECIDE de FIXER les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) 41,92 non bâti (73,68)

Les taux restent donc inchangés.

DCM 2022 07 Convention de mise à disposition du terrain de football

Suite à la demande du FC PLOUISY ACADEMIE IVOIRE BREIZH FOOTBALL, 8 Le Lannec, 22200 Plouisy, d'utiliser le terrain de foot communal, les élus DECIDENT, à 9 voix pour, 1 absent, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football communal et des vestiaires.

Le forfait mensuel de participation est fixé à 150 euros par mois, sauf pendant la durée de la trêve estivale (du 1^{er} juin au 31 juillet), à compter du **1^{er} avril 2022**.

La durée de mise à disposition est fixée à un an et sera renouvelée à la date anniversaire par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie un mois au moins avant la date anniversaire.

DCM 2022 08 Acquisition d'un broyeur d'accotement

Suite à un besoin du service technique, à la demande du maire, l'achat d'un broyeur d'accotement est envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 absent, décide de l'achat d'un broyeur d'accotement déportable à l'entreprise ETS SCOLAN, 22200 Moustereu, pour un montant de 4 100,00 euros HT, 4 920,00 euros TTC.

DCM 2022 09 Acquisition d'une perceuse

Suite à un besoin du service technique, à la demande du maire, l'achat d'une perceuse est envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 absent, décide de l'achat d'une perceuse percussion à la SAS ALEXANDRE DISTRIBUTION GUINGAMPAISE, Guingamp, pour un montant de 289,50 euros TTC.

DCM 2022 10 Demandes de subventions des associations

Le maire présente la liste des demandes de subventions reçues pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 absent, décide de reconduire à l'identique les subventions comme en 2021, sauf pour le club de foot, dont les 100 euros sont attribués à l'Ukraine.

Associations communales :

Amicale des Chasseurs : 200€

Club des Bruyères : 200€

Comité d'Animation communal (CAC) : 200 €

ATD quart monde : 100 €

Sous-total de 700 €

Autres associations :

Adapei Nouvelles Côtes d'Armor : 50 €

Centre d'Aide Alimentaire du Pays de Guingamp : 100 €

Secours Populaire de Châtelaudren : 100 €

Restaurants du Cœur : 100 €

Leucémie Espoir 22 : 50 €

La Ligue contre le cancer Côtes d'Armor : 50 €

Association Pierre Le Bigaut Mucoviscidose : 50 €

Protection civile Côtes d'Armor, Solidarité Ukraine : 150 €

Sous-total de 650 €

Le montant total des subventions aux associations est donc de 1 350 €.

DCM 2022 11 Réfection de l'accès au clocher

Le maire présente le devis de la micro-entreprise « Scoassel Coat », Scoassel, Saint-Fiacre, concernant la réfection de l'accès au clocher, pour un montant de 1 700,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 absent, DECIDE d'approuver le devis et autorise le maire à signer le devis n°2022-02 datant du 16 mars 2022 pour un montant de 1 700,00 euros TTC, pour la réfection de l'accès au clocher.

Aucun acompte ne sera versé, car le paiement sera fait à 100% après service fait, sur présentation de la facture correspondante.

Questions diverses

Agent technique : renouvellement du contrat de l'agent technique jusqu'à la fin de l'année 2022, Mme Violette LE BOËDËC précise que le permis B doit être une condition annotée au contrat CDG 22. Pas d'autre changement dans le contrat.

Allées de boules : le maire a commandé du sable de terre, une date est fixée pour samedi dans 15 jours, le samedi 2 avril toute la journée, pour l'étaler, et fait appel aux bonnes volontés pour aider. Les allées devront être propres avant cette date, à la charge des élus.

Elections présidentielles : le planning est finalisé pour les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les deux personnes membres de la commission de contrôle s'étant manifestées pour participer à la tenue des élections, et considérant que Mme Violette LE BOËDËC est réquisitionnée pour son travail, elle est autorisée à ne pas participer, mais reste toutefois en « réserve » le matin si besoin.

Aire de jeux : Mme Sylvie LABOURDE présente 2 devis de SYNCHRONICITY, 56520 Guidel, qui seront étudiés à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. L'aire de jeux sera située au niveau des allées de boules entre la salle polyvalente et la mairie. La situation près du lac est écartée compte tenu de la dangerosité des lieux pour les jeunes enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance
Mme Aline DERIAT

M. Gilbert LE BIHAN Maire	<input type="checkbox"/>	Mme Aline DERIAT 1 ^{ère} Adjointe	<input type="checkbox"/>
M. Alain BERTHENET 2 ^{ème} Adjoint	Pouvoir à Mme Aline DERIAT	M. Jean-Marc DANIELOU 3 ^{ème} Adjoint	<input type="checkbox"/>
M. Jean-Claude BERNABE Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>	M. Guélor LE PAVEC Conseiller Municipal	<input type="checkbox"/>
Mme Violette LE BOËDËC Conseillère Municipale	<input type="checkbox"/>	Mme Marie CHOLET Conseillère Municipale	<input type="checkbox"/>
M. Kevin JAMBON Conseiller Municipal	Absent	Mme Sylvie LABOURDE Conseillère Municipale	<input type="checkbox"/>

NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU VENDREDI 18 MARS 2022

DCM 2022 02	Compte de gestion 2021
DCM 2022 03	Compte administratif 2021
DCM 2022 04	Affectation du résultat 2021
DCM 2022 05	Budget Primitif 2022
DCM 2022 06	Vote des taux d'imposition 2022
DCM 2022 07	Convention mise à disposition terrain foot
DCM 2022 08	Acquisition d'un broyeur d'accotement
DCM 2022 09	Acquisition d'une perceuse
DCM 2022 10	Subventions aux associations 2022
DCM 2022 11	Réfection de l'accès au clocher